Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 14 (1968)

Heft: 9

Rubrik: Activité des Sociétés Suisses en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Activité des Sociétés Suisses en France

DÔLE

21 AVRIL 1968 SALLE DES FÊTES

RÉUNION DES PRÉSIDENTS ET DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SUISSES DE FRANCHE-COMTÉ

La séance est ouverte à 10 h 30 par M. Olivier Jaccard, président du cercle suisse de Dôle, en présence de 65 personnes. Rappelant que le cercle suisse a 33 ans d'existence, il salue l'assemblée et tout particulièrement M. Prodolliet, consul et M. du Plessis, vice - consul de Besançon. M. Dreier, délégué à la commission des Suisses de l'étranger, ainsi que M. Jeanrenaud, président d'honneur du cercle suisse.

M. Prodolliet, dans son allocution de bienvenue, signale le succès remporté par les actions entreprises en 1967, en faveur du fonds de solidarité, et du placement de vacances en Suisse de 75 enfants de l'arrondissement consulaire.

M. du Plessis analysa dans un exposé très détaillé la 7º révision de la loi sur l'A.V.S., augmentations des cotisations et des rentes, ajournement volontaire du versement des rentes, etc.

M. Schlaepfer demande qu'un débat soit ouvert sur la question. Soutenant la thèse développée par M. Voisard, concernant la retraite anticipée et facultative à 60 ans, il dit notamment que la réalisation de ce vœu serait conforme à la tendance des industriels du pays de Montbéliard qui encouragent leurs personnels à prendre leur retraite à 60 ans.

M. Voisard assure qu'il est possible d'attribuer facultativement une rente réduite à 60 ans, si on peut proposer de la repousser, avec augmentation à 70 ans. Il ajoute qu'il est certain que nos compatriotes de classes moyennes habitant en Suisse, et qui perçoivent à 65 ans une rente de 400 F par mois, avec un loyer mensuel de 200 F ne peuvent vivre décemment, et qu'ils sont condamnés à terminer leur existence dans leurs lieux de travail.

La Confédération, qui a toujours dans le domaine social un quart de siècle de retard sur ses voisins, est seule responsable de cet état actuel. Il aurait fallu prévoir des retraites complémentaires pour ainsi dire inexistantes en Suisse. Les Suisses de l'étranger beaucoup plus favorisés par les réalisations sociales de leur pays d'adoption se contenteraient dune rente réduite à 60 ans. Et ceci sans préjudice pour les caisses de l'A.V.S.

Dans le courant de l'année 1967 M. Voisard a fait parvenir à M. Jaccard à Berne, une étude chiffrée, qui examinée par la commission de gestion de l'A.V.S. a été repoussée. D'après les statistiques officielles de mortalité en Suisse, c'est-à-dire 77 ans pour les hommes et 79 ans pour les femmes, il est facile de prouver que le bénéficiaire d'une rente partielle à 60 ans toucherait une somme équivalente de 60 à 70 ans, que le retraité qui bénéficierait d'une rente entière de 65 à 70 ans, donc bénéfice certain pour l'A.V.S. après 70 ans pour les rentes partielles. Tout ceci n'a rien de révolutionnaire et paraît même déjà dépassé, mais surtout ne mérite pas de censure.

MM. Clerc et Eisèle approuvent cette proposition adoptée unanimement par l'assemblée qui prie les délégués se rendant à Lyon, de présenter à nouveau ce projet de réforme.

M. Jaccard donna ensuite la parole à M. Dreier qui dans un exposé large et précis rendit compte de son mandat au congrès de l'Union des Suisses de France, à Lyon, en 1967, et des travaux de la commission des Suisses à l'étranger.

M. Tuetey, secrétaire de la société suisse de Pontarlier dans une étude très approfondie présenta un rapport au sujet des possibilités de s'assurer contre la maladie lorsqu'on regagne la Suisse à l'âge de la retraite. Aucun accord n'est encore conclu avec la France pour obtenir que les prestations de sécurité sociale soient versées lorsque l'assuré s'établit dans notre pays. M. Prodolliet s'engage à soumettre cette question à la prochaine réunion consulaire et M. Dreier au prochain congrès à Lyon.

MM. Dreier, Jaccard, Veine et Voisard représenteront les Suisses de Franche-Comté au congrès de Lyon. M. Voisard ayant été présenté pour être le suppléant de M. Dreier à la commission des Suisses de l'étranger ou plus exactement d'être désigné pour présenter sa candidature à Lyon.

M. Voisard remercie l'assemblée pour cette marque de confiance, au sein de cette commission. Il serait évidemment bien placé pour ses projets de réforme, mais de condition modeste, il ne peut assumer les frais de déplacement, qui, à l'encontre des personnalités officielles, sont à la charge des intéressés. M. Jaccard accepte d'être proposé et fera l'avance des frais. Sa désignation est approuvée par l'assemblée.

M. Voisard se propose d'ailleurs de soumettre à Lyon un projet d'indemnisation par la Confédération, des frais encourus dans ces réunions par les délégués et présidents de sociétés.

MM. Schlaepfer, Dreier et Keller regrettent les lenteurs de mise sur pied de la coopérative de cautionnement. Ils ont d'ailleurs des doutes sur ses chances de réussite.

M. Jaccard lève la séance à 12 h 30. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité dôloise. MM. Laurent-Thouverey, sénateur maire, Jacques Duhamel, député du Jura et Pelletier, adjoint à Saint-Ylie étaient présents.

Prenant la parole, M. le Sénateur Maire déclara notamment : « Nous ne vous considérons pas comme des étrangers, car pour vous, le Jura est un trait d'union entre la France et la Suisse. » Il rendit hommage à l'esprit d'initiative des Suisses venus

s'installer à Dôle et, tout particulièrement à M. Jeanrenaud, pour la belle réussite de son

entreprise.

C'est ainsi que certaines entreprises ont une production concurrentielle à celle des entreprises similaires américaines ou allemandes.

M. Laurent-Thouverey devait ensuite remettre la médaille d'honneur de la ville à MM. Jaccard, Dreier et du Plessis.

A son tour, M. Prodolliet remercie M. le Sénateur Maire pour

ses belles paroles.

M. Jaccard en s'associant aux remerciements de M. le Consul, dit que M. le Sénateur Maire était à l'origine de la fondation du cercle suisse. C'est donc, ditil, un ami que nous n'avons pas hésité à « naturaliser ».

Favorisée par un temps splendide, cette journée se termina par un excellent déjeuner.

M. Jaccard et ses amis peuvent être félicités pour la réussite et la parfaite organisation de cette journée.

E. VOISARD.

PARIS

Paris, ce soir-là, le 22 mai, donnait dans les barricades... Pendant ce temps, un petit groupe de compatriotes, certes tous parisiens d'adoption, mais au sein duquel l'élément tessinois prédominait, dont Carlo Baumann, était réuni au restaurant « La Cocotte », rue Duhesne, 18°, pour une manifestation de sympathie à l'égard d'un membre bienfaiteur de la Colonie Suisse de Paris, Victor Baggi, notre « Glacier national ».

Au Centenaire de la Gourmandise, qui s'est tenu dans le cadre de l'Exposition internationale de la Pâtisserie - Glaces et Chocolat - au Palais d'Orsay, du 8 au 11 février 1968, le Maître Glacier Baggi a obtenu, délivrées des mains du représentant du Ministre de l'Agriculture :

une Médaille d'Or, pour sa présentation de « La Pendulette », l'heure de la glace, pause de plaisir, deux Médailles d'Argent, offertes par la Ville de Paris,

une Médaille de Bronze, émanant de la Confédération des Glaciers de France.

Si nous savons que notre ami Victor est heureux de ses succès, il est tout aussi fier des lauriers de son jeune fils, Guy Baggi, qui participait à ce concours et qui a ajouté une Médaille de Bronze de plus à la liste glorieuse des trophées Baggi. Il nous est fort agréable de penser que la relève sera assurée si un jour Victor Baggi a l'intention de se retirer : les meilleures glaces et les plus délicats sorbets de Paris sortiront toujours de l'officine de la rue d'Amsterdam.

Marcel Guélat, notre cher Consul, a su exprimer à notre ami Baggi tous les sentiments de sympathie et de fierté que ressentent tous nos compatriotes à l'annonce des honneurs dus à une parfaite conscience professionnelle : celle des Baggi.

Non, Victor, ne te dissimule pas derrière ta modestie, sois

fier!

L. M.

CONCOURS "BELLES VACANCES EN SUISSE"

Le tirage au sort des 4, 5, 6^{es} tranches a eu lieu par-devant huissier à Marseille le 7 mai 1968.

En voici les résultats:

4º tranche : réponse : Le Jungfraujoch

Le gagnant du premier prix, un mois de vacances en Suisse avec voyage depuis son domicile, est M. Jean-Jacques Davin, avenue Sénéquier, 83-Toulon.

5e tranche: réponse: Le Rhéto-Romanche

Le gagnant du premier prix, un mois de vacances en Suisse avec voyage depuis son domicile, est M. V. Lévy, 13, avenue de St-Exupéry, 77 - Melun.

6º tranche : réponse : Le Jura.

Le gagnant du premier prix, un mois de vacances en Suisse avec voyage depuis son domicile, est M. J.-Claude Gonell, 76, boulevard de Latour-Maubourg, Paris-7e.

D'autre part, comme le prévoit le règlement, 70 prix de consolation ont été tirés parmi les réponses exactes de chacune des trois tranches.

NOUVEAUX CENTRES D'ACCUEIL POUR LES JEUNES A PARIS

(C.P.S.) Paris s'est enrichi de deux bâtiments destinés à accueillir des jeunes gens (étrangers et Français) de passage dans la capitale pour des séjours de courte durée : d'abord le Foyer international d'Accueil de Paris (F.I.A.P.) pour la construction duquel une subvention de 50 % a été accordée par le ministère des Affaires étrangères et celui de la Coopération, et récemment le Centre international de Séjour (C.I.S.).

Le F.I.A.P., situé rue Cabanis dans le 14° arrondissement, dispose de 350 lits se répartissant dans des chambres à 4, 5 ou 6 lits et chambres particulières. Le C.I.S., rue Maurice-Ravel dans le 12° arrondissement, est un bâtiment à 12 étages qui compte 18 chambres à 2 lits et 63 chambres à 1 lit.

AU HAVRE

Notre nouveau consul, récemment nommé au Havre, et M^{me} Steiner ont invité la communauté suisse du Havre à célébrer la fête nationale à leur domicile.

Une soixantaine de compatriotes, parmi lesquels M. et M^{me} Strohmaier de Rouen, ont eu le plaisir d'assister, le 1^{er} août, à une très belle réception dans un salon agréablement fleuri et décoré aux drapeaux suisse et des cantons.

M. le Consul, après avoir souhaité la bienvenue à ses compatriotes, a fait entendre d'abord un enregistrement de la cloche de Waggenhausen, fondue en 1291 et ensuite le message du président de la Confédération.

L'hymne national termina la partie commémorative et laissa ensuite la place à la dégustation de toutes sortes de friandises et à un joyeux brouhaha de conversations entre compatriotes et amis.

A MARSEILLE

FETE NATIONALE SUISSE

Le 677° anniversaire de la Fondation de la Confédération Helvétique a été célébré par la communauté suisse de Marseille, le dimanche 28 juillet, sous les ombrages de la campagne « Les Charmerettes » qui abrite le Foyer helvétique et la société Les Amis du Grutli.

C'est en effet du 1er août 1291 que date le Pacte, dont lecture a été donnée pour débuter la partie officielle, présidée conjointement par M. Oswald Morand, Consul général de Suisse à Marseille et M. Marcel Gehrig, Président de la Fédération des sociétés Suisses.

Un message du Président de la Confédération fut ensuite transmis à l'intention des Suisses de l'étranger par le Service des ondes courtes de la Radio suisse, puis le Cantique Suisse et des chants du pays précédèrent la célébration des cultes par M. le pasteur Fuchs, dont le prochain départ sera fort regretté, et par M. l'abbé Dafflon.

Un apéritif d'honneur, venu tout droit de caves valaisannes, fut offert par M. le Consul général aux nombreux compatriotes présents, avant qu'un pique-nique général regroupe joyeusement l'assistance autour de tables dressées sous les drapeaux à croix blanche et les oriflammes des 25 cantons.

Parmi l'assistance on a pu noter la présence de MM. Guillierme, président de la Société suisse de bienfaisance; J.-L. Reichert, président des Amis du Grutli; J. Kneubühler, président de l'Eglise suisse; Th. Gay, vice-président du Cercle helvétique; R. Hoffmeyer, vice-président de la Fédération.

A MULHOUSE

LA COLONIE SUISSE DE MULHOUSE A CELEBRE LA FETE NATIONALE DE LA CONFEDERATION HELVETIQUE

C'est avec quelques jours d'avance sur le calendrier que la colonie suisse de Mulhouse a célébré la fête

nationale de son pays.

La grande salle du restaurant du zoo, décorée aux couleurs des 22 cantons de la Confédération helvétique, a prêté son cadre agréable à cette manifestation patriotique qui, grâce au Cercle suisse de Mulhouse, se double chaque année d'une réunion amicale des ressortissants du pays voisin, réunion typiquement suisse, et qui permet à chacun de se sentir, pour quelques heures, de retour en terre natale.

Cette fête anticipée du 1er août avait, pour la colonie suisse, un attrait tout particulier cette année, puisqu'elle fút l'occasion d'un premier contact avec le nouveau consul de Suisse à Mulhouse, M. Prisi, qui remplace, comme on le sait M. Scalabrino, en poste au Japon depuis plusieurs mois.

M. Max d'Orelli, président du Cercle suisse de Mulhouse accueillit ses compatriotes. Il souhaita la bienvenue à l'assistance et salua M. Prisi et son adjoint, M. Regolati, vice-consul lui aussi en poste à Mulhouse depuis quelques mois seulement.

Montant sur scène, M. Prisi se déclara enchanté de se trouver à Mulhouse et des premiers contacts qu'il a eus avec ses nouveaux administrés. Il remercia de leur précieuse collaboration M. d'Orelli et les membres du Cercle suisse ainsi que M. Nossack, président de la Société suisse de bienfaisance. L'orateur rendit hommage, à ceux qui insuflent son élan à la colonie suisse, et en particulier à M. Widmer, qui est le directeur de l'active chorale.

Dans une envolée poétique, M. Prisi célébra alors la patrie, cette terre natale dont chacun garde au fond du cœur la nostalgie même s'il n'en est éloigné que de quelques dizaines de kilomètres. Parlant de la période de mutation qui affecte actuellement la société et qui n'épargne pas la Suisse, le consul évoqua les transformations profondes qui vont affecter la vie publique suisse à un moment où les structures mêmes de l'Etat sont remises en cause, à l'heure où une nouvelle constitution est en voie d'élaboration, alors que pour la première fois dans l'histoire du pays, le gouvernement fédéral peut tracer les grandes lignes de la politique qu'il suivra pendant une période assez longue. Cette adaptation des structures de l'Etat suisse a été rendue nécessaire par le rôle tous les jours croissant de trait d'union que la Confédération helvétique est appelée à jouer. Et l'adaptation en cours se traduit, au chapitre des grands travaux entrepris après des réalisations gigantesques qui, achevés, vont faire de la Suisse, une véritable plaque tournante du trafic européen : ouverture du tunnel du Saint-Bernardino, accroissement de la capacité du tunnel du Saint-Gothard, rapidité accrue des transports ferroviaires, aménagement de nombreuses autoroutes, augmentation de la capacité d'accueil et de la rapidité des grands aérodromes internationaux.

Terre pauvre en soi, mais riche de ses habitants, la Suisse participe pleinement au développement universel; il est cependant, dit l'orateur, plus nécessaire que jamais que les Suisses s'unissent et serrent les rangs. Avant d'achever son allocution, le consul eut une pensée affectueuse pour la France à laquelle

tant de liens dit-il, attachent les Suisses.

Ce discours fort applaudi fut suivi de celui, enregistré sur bande magnétique, prononcé par M. Willy Spuhler, président de la Confédération helvétique, à l'occasion de la fête nationale. Le discours présidentiel fut précédé d'une sonnerie de la cloche de l'église de Waggenhausen en Turgovie, cloche coulée en 1291, année de la création de la Confédération helvétique.

Le cantique suisse puis la Marseillaise terminèrent cette partie officielle de la manifestation.

L'orchestre Peter Burri, de Zillikhoffen, un saxosopran, un accordéon, un piano et une contrebasse, entrèrent en action.

Un joddler de grande classe, membre de l'orchestre montra son savoir-faire, puis M. Prisi ouvrit le bal au bras de Mme Regolati.

A STRASBOURG

Le consulat de Suisse à Strasbourg et le Club suisse de Strasbourg ont convié tous les Suisses du Bas-Rhin à célébrer notre fête nationale le jeudi 1^{er} août à 20 h 30 dans les locaux et jardins de la Maison de l'Europe à Strasbourg.

Dans son allocution de bienvenue, M. Jean Schiffmacher, président du Club suisse, pouvait saluer M. l'ambassadeur Gagnebin et Madame, M. le consul Guibert et Madame ainsi que près de trois cents personnes qui se pressaient dans une salle de la Maison de l'Europe, décorée aux couleurs cantonales et ornée d'un grand drapeau helvétique.

Le président Schiffmacher, en faisant un tour d'horizon sur nos relations avec le Pays et esquissant l'avenir des obligations des Suisses de l'étranger, lança un appel à nos compatriotes présents d'adhérer aux Sociétés suisses, afin de renforcer nos liens

pour le bien de notre patrie.

Le discours de M. le consul Georges Guibert mettait l'accent sur deux termes souvent employés : dialogue et participation. Il a rappelé, tout d'abord, les événements passés tout récemment qui suscitent des réflexions de part et d'autre. C'est un aspect de participation qui nous réunit ce soir, a dit le consul à ses compatriotes, puisqu'il convient de fêter le 677e anniversaire de la rencontre du Grutli.

Or, la participation et la collaboration sont les objectifs qu'il faut poursuivre tous ensemble dans l'amitié qui nous unit et dans l'esprit qui anima les auteurs du Serment du 1er août 1291. Le dialogue est une des qualités de la démocratie qui permet justement un dialogue entre les diverses tendances. Certes, en Suisse aussi, on ressent un certain désarroi face à la rapidité des transformations dont nous sommes les témoins. Il y a un certain divorce entre la fidélité traditionnelle des Suisses aux situations acquises, aux institutions héritées de nos pères et, une réalité soumise à la loi du changement. Comme dans tous les pays européens des réformes s'imposent dans nos institutions, les dialogues se sont engagés dans l'enseignement universitaire, dans le secteur économique et les relations du travail, dans les responsabilités. En terminant, M. le Consul adressa sa reconnaissance à tous et, une pieuse pensée aux familles de nos compatriotes disparus durant l'année écoulée. Le consul a dit sa gratitude au Conseil de l'Europe qui, grâce à l'amabilité de son secrétaire général et des services techniques, a permis à cette belle soirée de se dérouler dans un cadre enchanteur.

Le message enregistré du président de la Confédération, M. Willy Spuhler, a été écouté avec la plus vive attention, ainsi que les hymnes nationaux qui ont retenti comme à l'accoutumée.

Ensuite, la Ländlerkapelle Norilz Cotting, de Grif-

fers (Fribourg) invitait à la danse.

Un bar richement garni permettait la distribution de rafraîchissements préparés à notre intention et offerts par le consul.

Ainsi une charmante soirée à pris fin à minuit. Merci à tous qui ont collaboré à la préparation

matérielle et la réussite de cette fête.

Ha.

(Suite et fin).

fois dans les matières premières ou les sources d'énergie, mais plutôt dans une saine politique de l'enseignement et dans la qualification profession-nelle. Le temps n'est plus où l'on disait : « A la Confédération les canons, la culture aux cantons ». Il attira l'attention sur le danger d'aiguiller trop d'étudiants vers des disciplines qui ne correspondent pas aux besoins réels de l'ensemble du pays. Agir autrement équivaudrait à créer un chômage intellectuel qui pourrait devenir dangereux même sur le terrain politique.

Au sujet de la contestation estudiantine, il constata que les structures actuelles de notre société sont aujourd'hui dépassées et ne correspondent plus aux exigences de notre temps. Notre nouveau ministre des finances cita des chiffres : un étudiant en médecine coûte 30.000 francs par an à la collectivité, un juriste 3.000, un polytechnicien un peu plus de 10.000, un ouvrier ou un commerçant revient à 14.000 francs pour l'ensemble de sa carrière scolaire de l'école primaire au diplôme de capacité professionnelle. Cela justifie les 80 millions de francs annuels qui sont la contribution de la Confédération.

« Nous ne sommes qu'au début de nos efforts pour l'enseignement et la recherche, déclara-t-il. La jeunesse impatiente et les autres, non moins impatients, doivent savoir que chaque problème a ses conséquences financières. Se montrer exigeant ne suffit pas, il faut aussi être préparé à en supporter les effets financiers qui ne sont pas insignifiants pour un petit pays. »

Avant de clôturer le Congrès qui se termina le dimanche par une ravissante excursion ensoleillée à Stein am Rhein où le bateau des congressistes fut reçu au port par la fanfare et les autorités, M. Louis Guisan annonça que le prochain Congrès aurait lieu à Montreux les 30 et 31 août 1969 sur le thème : « Les Suisses de l'étranger et l'économie suisse ». Robert Vaucher,